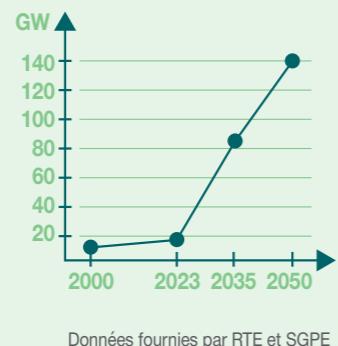


LE SAVIEZ-VOUS ?

Pour limiter les effets du dérèglement climatique et assurer notre production d'électricité, il est indispensable de développer massivement les énergies renouvelables, et urgent d'accélérer leur déploiement.

Pour quels objectifs :

- réduire de 55 % l'émission des gaz à effet de serre d'ici 2035 et atteindre une neutralité carbone en 2050 ;
- multiplier par 4 la production d'énergie solaire en 2035 et installer 140 GW en 2050.



UNE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE EST :



COMPATIBLE AVEC LA PRÉServation DE LA BIODIVERSITÉ

Une étude d'impact environnemental est obligatoirement réalisée par un bureau d'études indépendant en amont du projet, pour évaluer son incidence sur le milieu écologique, paysager, physique et humain. Cette étude propose des mesures pour éviter les impacts au maximum et, à défaut, les réduire et les compenser. Le suivi de ces mesures est assuré par le pôle environnement de Photosol, et prochainement par le futur observatoire des ENR.



INTÉGRÉE DANS LE PAYSAGE ET RESPECTUEUSE DU PATRIMOINE

Des études paysagères et de co-visibilité sont toujours réalisées en amont, ainsi qu'un travail avec les élus locaux et les riverains pour améliorer l'insertion de l'installation dans le paysage.



SÛRE

Une installation répond à des critères de sécurité stricts. Ainsi, des opérations de maintenance préventives, correctives et curatives sont programmées tout au long de l'année, pour garantir la sécurité et la performance du parc tout au long de son exploitation (30 à 40 ans).



RECYCLABLE

En moyenne, 94 % d'un panneau est recyclable*. Le recyclage est financé par le producteur d'électricité dès l'achat de chaque panneau, par une participation versée à un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics. Les autres éléments du parc (structures métalliques, onduleurs) sont également valorisés dans des filières dédiées.



RÉVERSIBLE

Le démantèlement est anticipé dès la construction par Photosol. Il est assuré et financé par la société de projet afin de restituer le terrain à l'identique.

*Pour en savoir plus : www.soren.eco

UN PROJET QUI SE CONSTRUIT DANS LE DIALOGUE

Nous croyons que seule une concertation sincère avec tous les acteurs du territoire et riverains permet de construire un vrai dialogue. Nous diffusons une information du projet la plus complète et partagée possible, en vue de l'adapter au plus près des sensibilités et intérêts de chacun.



L'insertion paysagère

Plusieurs mesures significatives ont été proposées pour atténuer la co-visibilité :

- le maintien du couvert forestier existant et des linéaires de haies ;
- la création de 3 200 ml de haies et renforcement de 1000 ml de haies ;
- Le retrait de plus de 100 m par rapport à la route départementale.



La préservation de la biodiversité

L'ensemble des enjeux de biodiversité (faune, flore et habitats) ont été pris en compte lors de la définition de l'implantation. Ainsi, environ 150 ha ont été évités afin de réduire les impacts sur la biodiversité.



La protection acoustique

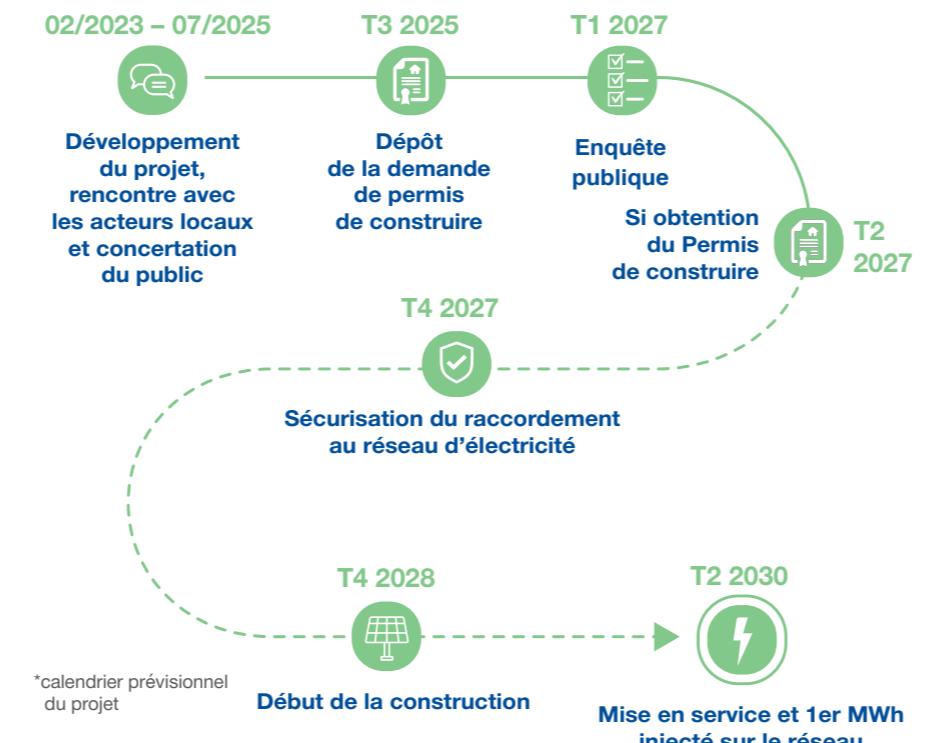
Les postes de transformation émettent du bruit lors de leur fonctionnement, mais il reste généralement faible et localisé. Ces postes, silencieux la nuit, sont implantés à distance des habitations afin de garantir la tranquillité des riverains.



Sûreté de l'installation

Des citernes seront installées à l'intérieur du parc afin de circonscrire tout risque d'incendie externe ou interne à l'installation. Les préconisations du SDIS (service départemental d'incendie et de secours) ont été prises en compte.

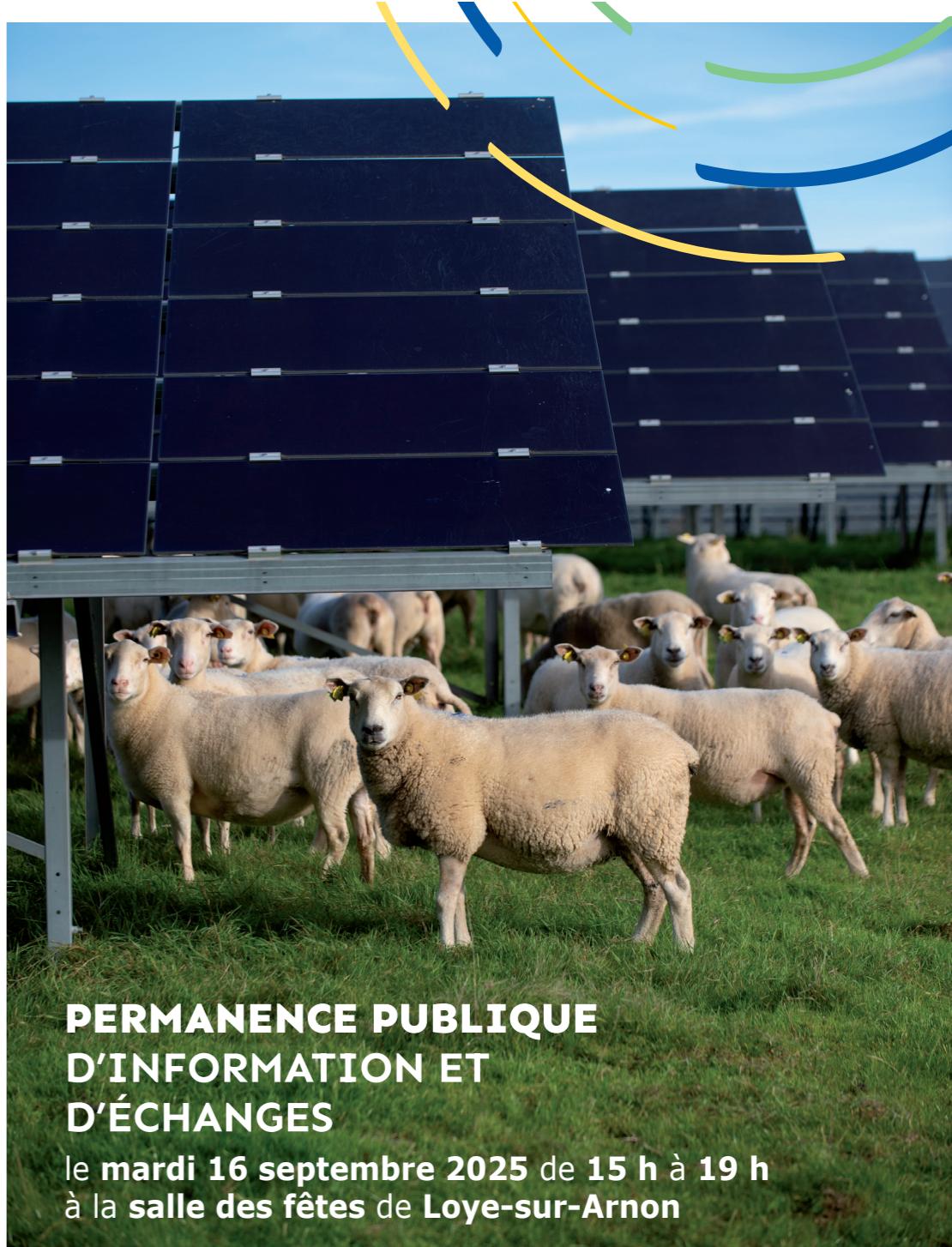
LES GRANDES ÉTAPES*



Septembre 2025

Energie & Territoire

Le projet d'installation agrivoltaïque collectif de Loyer-sur-Arnon



PERMANENCE PUBLIQUE D'INFORMATION ET D'ÉCHANGES

le mardi 16 septembre 2025 de 15 h à 19 h
à la salle des fêtes de Loyer-sur-Arnon



UNE QUESTION, UN AVIS ? CONTACTEZ-NOUS !
concertation-projets@photosol.fr

Pour en savoir plus : www.photosol.fr

 Photosol
Unissons nos énergies

UN PROJET RESPONSABLE QUI ALLIE AGRICULTURE ET ÉNERGIE

Un projet agrivoltaïque allie production énergétique et production agricole, qui doit rester l'activité principale de la parcelle.

Il permet ainsi de conserver la vocation première des parcelles, à savoir nourrir, et de contribuer à la transition agricole en pérennisant l'activité agricole.

Un projet agrivoltaïque doit être réversible, et doit apporter au moins l'un des services suivants :

- ① l'amélioration du potentiel et de l'impact agronomiques ;
- ② l'adaptation au changement climatique ;
- ③ la protection contre les aléas ;
- ④ l'amélioration du bien-être animal.



L'agrivoltaïsme a été défini dans la loi d'accélération de la production des énergies renouvelables de mars 2023.

Les projets agricoles et leurs viabilités technico-économiques sont étudiés par un bureau d'études indépendant, en lien avec les préconisations de la Chambre d'agriculture.

QUELS SERONT LES PROJETS AGRICOLES AU SEIN DU PARC AGRIVOLTAÏQUE DE LOYE-SUR-ARNON ?

Le projet agrivoltaïque de Loyer-sur-Arnon est un projet collectif regroupant 3 agriculteurs avec des activités différentes.

- M. Kessler, installé à Saint-Christophe-le-Chaudry, pourra augmenter son cheptel jusqu'à 500 brebis Suffolk ;
- M. Barathon, éleveur dans le GAEC d'Olivet à Orcenais, souhaite augmenter son cheptel de 30 vaches allaitantes en vente directe ;
- M. Ribaudeau, installé à Marçais, pourra optimiser l'engrangement de ses génisses en augmentant la surface et la durée de pâturage.

QUEL EST LE PROJET ÉNERGÉTIQUE ?

L'installation produira une énergie verte, locale et compétitive.

82 GWh

de production annuelle, soit l'équivalent de la consommation de

37 400 personnes

40 000 tonnes

de CO₂ évitées par an*.

≈ 67,8 Mwc de puissance installée

≈ 96 ha de surface sécurisée par une clôture

dont

≈ 30,2 ha de surface projetée de panneaux à plat

UN PROJET QUI ÉVOLUE POUR S'ADAPTER AUX ENJEUX ET À SON TERRITOIRE

Après des échanges avec les riverains et les élus de Loyer-sur-Arnon, Photosol a modifié le projet afin de réduire la sensibilité paysagère.



LES BÉNÉFICES POUR LE TERRITOIRE ET SES HABITANTS

DES RETOMBÉES FISCALES POUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES

- Taxes locales annuelles IFER, CET et TF*

Pour la commune de Loyer-sur-Arnon

≈ 49 000 €

Pour la Communauté de communes Berry Grand Sud

≈ 103 700 €

Pour le département du Cher

≈ 54 300 €

- Taxe d'aménagement pour le projet de Loyer-sur-Arnon**

Pour la commune de Loyer-sur-Arnon

≈ 40 000 €

Pour le département du Cher

≈ 70 000 €

*Estimations à septembre 2025 **Versée en une fois, estimation à septembre 2025

DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES POUR LE TERRITOIRE

Des entreprises locales mobilisées

pour la plantation et l'entretien des haies, pour les clôtures, la préparation du terrain, l'ensemencement des prairies...

POUR LES HABITANTS DE LOYE-SUR-ARNON

Mise en place d'un financement participatif offrant la possibilité d'investir et d'épargner.

POUR LA COMMUNAUTÉ AGRICOLE DU CHER

Photosol participera à un fond de soutien géré par la Chambre d'agriculture afin de pérenniser et développer l'activité agricole du département de Cher.

